

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : M. PÉROT Yannick, Mme GUÉRINEAU Brigitte, Mme ARQUEZ Micheline, M. BONNICHON Philippe, Mme PHILIPPOT Jocelyne, Mme BERTHELOT Maria, Ms BARRAULT Pierre, BERTHELOT David, Mmes FERNANDES DIAS Sophie, POISSON Emmanuelle, RAVAN Bénédicte.

Etaient excusés : M. ARNAULT Michel, MOLET Hervé

Etait non excusé : M. JOLY Michel

Secrétaire de séance : Mme FERNANDES DIAS Sophie

Date de convocation : Le 13 juin 2017

M. ARNAULT Michel a donné pouvoir à M. PÉROT Yannick pour la représenter et émettre tout vote

Le compte rendu de la réunion du 22 mai 2017 est approuvé à l'unanimité ;

ORDRE DU JOUR :

- Aménagement d'un cabinet médical
- Utilisation de la salle polyvalente
- Bibliothèque - renouvellement du contrat d'assistance au logiciel
- Rythmes scolaires
- Elections sénatoriales
- Questions diverses

Dossier n° 01/06/2017 - Aménagement d'un cabinet médical

18h40 : Heure d'arrivée à la séance de Mme GUÉRINEAU Brigitte et de M. BERTHELOT David

18h45 : Heure d'arrivée à la séance de Mme BERTHELOT Maria

Monsieur le maire donne les estimations du projet d'aménagement d'un cabinet médical :

- Aménagement dans l'ancien bâtiment « ONDET » : 167 000 € HT
- Construction d'un cabinet médical, avec achat de terrain, réseaux ... : 220 000 € HT (180 000 € pour la construction, 10 000 € pour l'achat d'un terrain de 500 m², VRD pour 30 000 €)

Dans les 2 cas, bâtiment neuf ou ancien, la superficie sera de 120 m² ; cette surface reste raisonnable pour aménager dans l'avenir, s'il n'y a plus d'activité, 2 logements.

Le projet accueillera 2 activités : 1 médecin et 1 infirmier.

Le maire rappelle que la commune ne pourra percevoir une subvention pour économie d'énergie que sur l'aménagement d'un ancien bâtiment, une construction neuve ne peut y prétendre ; de plus, une étude de sol sera obligatoire sur une construction neuve, ce qui augmentera le coût des dépenses.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix d'aménagement d'un cabinet médical,

- Construction neuve avec achat d'un terrain,
- ou aménagement du bâtiment communal (bâtiment « ONDET »)

La majorité de l'assemblée est pour l'aménagement dans le bâtiment « ONDET »

Présents	12
Pour	11 (dont 1 pouvoir)
Contre	2 (Mmes ARQUEZ, DIAS)
Abstentions	0

Avant d'engager toute démarche, les plans d'aménagement vont être présentés au médecin intéressé, pour recueillir son avis.

Dossier n° 02/06/2017 - Utilisation de la salle polyvalente

Le conseil municipal, a donné son accord à l'Association Multigym Celloise pour utiliser la salle polyvalente une 2^{ème} journée, le jeudi, en plus du lundi, et ce, à titre gratuit.

Madame ARQUEZ s'abstient sur la question de la gratuité.

Présents	12
Pour	12 (dont 1 pouvoir)
Contre	0
Abstentions	1(Mme ARQUEZ)

Délibération n° 01/06/2017 - renouvellement du contrat d'assistance au logiciel PMB pour la bibliothèque

Le contrat d'assistance au logiciel PMB est renouvelé, pour la période du 6 septembre 2017 au 5 septembre 2018, pour un montant de 555.22 € TTC

Présents	12
Pour	13 (dont 1 pouvoir)
Contre	0
Abstentions	0

Dossier n° 03/06/2017 - Rythmes scolaires

Pour les rythmes scolaires, de nouvelles possibilités sont ouvertes, c'est au choix ; si les écoles et les communes sont satisfaites de l'organisation actuelle, elle peut être maintenue, c'est le cas pour La Celle Saint Avant : maintien des 4.5 jours d'école pour l'année scolaire 2017-2018 avec continuité des TAP.

La commission communale scolaire et le conseil d'école étaient favorables à maintenir l'organisation actuelle.

Le maire précise que le fonds de soutien est maintenu pour 2017-2018.

Dossier n° 04/06/2017 - Elections sénatoriales

Monsieur le maire informe les conseillers que le renouvellement des sénateurs aura lieu le dimanche 24 septembre 2017.

Les conseils municipaux doivent se réunir le vendredi 30 juin 2017 pour désigner leurs délégués et suppléants (*article 4 du décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017*):

- 3 délégués et 3 suppléants pour les conseils municipaux de 15 membres.

L'heure est fixée à 18h30, le 30 juin prochain.

Dossier n° 05/06/2017 - Remplacement à l'agence postale

Au mois d'août, l'agence postale sera ouverte, c'est l'agent d'Abilly qui assurera le remplacement de Mme CHAGOT, avec un changement d'horaires : du lundi au vendredi, l'après-midi. (les horaires sont à préciser)

Dossier n° 06/06/2017 - Annonce pour recrutement d'un médecin sur la commune

Monsieur le maire propose dans un premier temps : rencontre avec le médecin intéressé jusqu'alors pour s'installer sur la Commune pour lui présenter le projet communal ; s'il ne donne pas suite, une annonce sera alors passée pour recruter.

Montant : 1 300 €

Dossier n° 07/06/2017 - Journées du Patrimoine

Elles auront lieu cette année, les 16 et 17 septembre 2017. La commission d'informations a décidé de viser un public jeune et a proposé à l'école une visite de l'église aux enfants, le vendredi 15 septembre 2017.

Par ailleurs, il a été décidé pour l'occasion, de n'ouvrir l'église que la samedi 16 septembre de 10h00 à 13h00

Questions diverses

Le maire informe l'assemblée que GSM projette d'exploiter à nouveau sur la Commune ; GSM viendra présenter au conseil municipal son projet ; le PLU devra être modifié.

La séance est levée à 20H30.

Le Maire,
Michel JOUZEAU